

Délibération CA 2024 / 03 / 12 – 5

Point 5 de l'Ordre du Jour :
PLAN d'ACTION 2024 du CONTRÔLE INTERNE FINANCIER (CIF)
Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 6

Conformément à l'article 2.1 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié, le conseil d'administration « doit disposer d'une vision globale des risques majeurs auxquels l'organisme est exposé ainsi que des actions mises en place pour leur couverture. A ce titre, au moins une fois par an :

- il valide le plan d'action établi sur la base de cartographie (s) des risques budgétaires et des risques comptables

• **Plan d'action 2024 du contrôle interne financier : principales caractéristiques**

Le plan d'action 2024 vient poursuivre la structuration du contrôle interne financier engagée sur :

- L'accompagnement des décideurs financiers dans la conduite de leurs responsabilités à la lumière de la jurisprudence financière,
- Le triptyque processus – risques – procédures de la fonction financière,
- La maîtrise, du point de vue des risques, de certaines mesures en faveur de la facilitation du fonctionnement interne,
- Des modalités nouvelles d'exercice coordonné du contrôle *a posteriori*,
- La répartition des contrôles et des responsabilités entre les services de l'ordonnatrice principale et ceux de l'agent comptable,
- Le développement d'une culture de la probité dans le cycle de l'achat,
- Les enjeux de la bonne conservation des pièces financières,
- La participation, s'il y a lieu, à l'analyse des conditions nécessaires au transfert de la propriété du patrimoine immobilier.

Il se décline en 22 objectifs.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** le plan d'action 2024 du contrôle interne financier.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	24
Présents	19
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	24
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 13 mars 2024



Hélène BOULANGER
Présidente

- **Transmis au Recteur Chancelier le**

15 MARS 2024